



## ENREGISTREMENT D'UNE NAISSANCE - Le parent suisse est marié avec le parent philippin

(Les mêmes exigences s'appliquent pour les enfants dont les parents sont tous deux ressortissants suisses)

La naissance de votre enfant ne sera pas automatiquement transmise aux autorités suisses compétentes. Il vous appartient de fournir à cette ambassade tous les documents nécessaires dès que possible.

Vous pourrez soit remettre les documents nécessaires au guichet de l'ambassade soit les envoyer par courrier. À la réception de vos documents ils seront vérifiés auprès des autorités locales. Si les documents sont conformes, ils seront traduits, officiellement authentifiés et transmis aux autorités cantonales de surveillance en Suisse en vue de leur enregistrement. **Attention: depuis le 14 mai 2019, tous les documents philippins relatifs à l'état civil ainsi que les décisions rendues par des tribunaux et les affidavits doivent impérativement être munis d'une apostille. Celle-ci peut être obtenue auprès du Ministère philippin des affaires étrangères (DFA).**

Le temps de traitement pour l'enregistrement des naissances à l'état-civil en Suisse peut prendre entre 3 et 4 mois. Cette ambassade communiquera avec les parents de l'enfant dès que la confirmation de l'enregistrement de la naissance à l'état-civil en Suisse aura été reçue.

Le parent SUISSE\* doit fournir à l'Ambassade les copies des documents suivants:

- Passeport
- Livret de famille
- Acte de mariage
- Fiche d'information

\*Les ressortissants suisses immatriculés à l'ambassade peuvent déposer leur demande sur simple présentation de leur PASSEPORT.

Les documents suivants doivent être remis en ce qui concerne l'ENFANT (original et photocopie):

ACTE DE NAISSANCE\* émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines ("PSA" = ancien nom : Bureau National des Statistiques "NSO") sur du papier de sûreté. (SECPA)

\* Si la déclaration de naissance s'agit d'un enregistrement tardive (plus de 30 jours après la date de naissance) il faut remettre des documents supplémentaires (légalisés par le Département des affaires étrangères philippin) et fournir l'adresse et le numéro de téléphone des autorités émettrices suivantes:

- L'acte de naissance délivré par le Bureau d'état civil local
- L'original du certificat de baptême
- L'original des bulletins scolaires, relevé de notes, ou d'autres certificats scolaires

PASSEPORT en cours de validité, s'il existe

Les documents suivants doivent être remis en ce qui concerne le parent ÉTRANGER de l'enfant:

PASSEPORT en cours de validité

L'enregistrement des faits d'état civil doit être fait dans l'ordre chronologique. Si le mariage des parents n'a pas encore été enregistré en Suisse, les documents énumérés dans la fiche des directives pour "l'Enregistrement du mariage" doivent être fournis en même temps que les documents requis pour "l'Enregistrement de naissance".

*L'ambassade pourra éventuellement demander des documents supplémentaires, si elle le juge nécessaire.*

*FRAIS DE DOSSIER: L'enregistrement d'une naissance est gratuit.*

Cependant si la naissance de l'enfant et / ou les parents philippins a été enregistré tardivement, le dossier de demande sera éventuellement soumis à des frais d'envoi. Ces frais, qui doivent être acquittés en ARGENT COMPTANT au moment du dépôt des documents, peuvent faire l'objet de modification sans préavis. Les frais d'envoi seront annoncés au moment du dépôt des documents.

La comparution personnelle de l'intéressé n'est pas obligatoire. Vous pouvez envoyer les documents à l'Ambassade de Suisse via un service de messagerie comme "LBC". Veuillez joindre une enveloppe affranchie afin de permettre à cette ambassade de vous renvoyer les documents originaux.

Les paiements peuvent être effectués en espèces par le biais du "LBC Peso Pack" ou par chèque postal adressé à:  
L'AMBASSADE DE SUISSE, 24/F Equitable Bank Tower, 8751 Paseo de Roxas, Makati City

Coordonnées du service d'état civil à l'Ambassade  
Adresse postale: Embassy of Switzerland  
24th Floor, BDO Equitable Tower  
8751 Paseo de Roxas  
1226 Makati City  
E-mail: [manila@eda.admin.ch](mailto:manila@eda.admin.ch)  
Site Web: [www.eda.admin.ch/manila](http://www.eda.admin.ch/manila)  
Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 9h00 jusqu'à 12h00  
Téléphone: 0063 2 845 45 45, puis appuyez sur 2  
Fax: 0063 2 845 45 39